Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213503196-20261117-D2026_059-DE

COMMUNE SAINT THURIAL

DÉPARTEMENT ILLE ET VILAINE
*
ARRONDISSEMENT RENNES
*

Conseillers : 19
Présents : 15
Votants : 18

EXTRAIT DU

PROCÈS VERBAL DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, **le 17 novembre à 20 heures 00 minutes**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Madame Annick AUBIN, Maire, s'est réuni à la salle du Conseil.
Date de la convocation : 10 novembre 2026.
Présents : A. AUBIN, C. AVRIL, A. BOËNNEC, P. BOUILLAND, L. DUMERCY, A. GLÉMÉE, M. GOURIN, I. GUILLAUME, S. JOLLY, M. L'HOSTIS, S. LE DIRACH, V. LEROY, C. MICHALLAT, S. QUICHOT, A. ROLLAND.
Excusés : A. CHEVALLIER, E. DEGHAYE, M. DUPONT, L. HERVOCHE
Pouvoirs : A. CHEVALLIER à V. LEROY, E. DEGHAYE à A. AUBIN, M. DUPONT à S. QUICHOT.
Secrétaire de séance : A. GLÉMÉE

OBJET : SOUSCRIPTION CONTRATS D'ASSURANCES POUR LA PERIODE 2027-2030

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1414-2 ;
Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2124-1, L.2124-2 et R.2124-1, R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 ;

Madame la Maire informe les membres du conseil municipal que les contrats d'assurances de la commune arrivent à échéance le 31 décembre. Afin de souscrire de nouveaux contrats pour une durée de 4 ans à partir du 1er janvier 2027, une mise en concurrence a été réalisée sous la forme d'une procédure formalisée en appel d'offres ouvert. En effet, l'estimation pour cette durée est supérieure au seuil européen de 216 000,00 euros hors taxes, imposant une procédure formalisée pour les marchés de services.

L'avis d'appel public à concurrence a été publié au journal Ouest France d'Ille-et-Vilaine, au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) ainsi qu'au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP). Le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne le 2 juillet 2026 sur le profil acheteur de la commune, la salle des marchés Mégalis.
La date limite de réception des candidatures et des offres était fixée au 21 septembre 2026 à 12h00.

Neuf offres ont été déposées dans les délais, pour les cinq lots suivants :
- **Lot 1** Dommages aux biens et risques annexes : 1 offre,
- **Lot 2** Responsabilités et risques annexes : 2 offres,
- **Lot 3** Véhicules à moteur et des risques annexes : 1 offre,
- **Lot 4** Protection juridique de la collectivité, des agents et des élus : 4 offres,
- **Lot 5** Prestations statutaires : 1 offre.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213503196-20261117-D2026_059-DE

Les offres des compagnies d'assurances ont été ouvertes et les taux et les primes ont été enregistrés. Les offres ont ensuite été analysées, par lot, conformément aux critères figurant au règlement de la consultation.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 16 novembre. Lors de cette réunion, elle a décidé de suivre les préconisations du Cabinet ARIMA CONSULTANTS ASSOCIES pour chaque lot.

Les primes et les taux évolueront selon les conditions fixées aux contrats, conformément aux dispositions du code des assurances et du code de la commande publique.

Au regard des critères d'attribution, il est proposé de retenir les offres ci-dessous :

Lots	Assureur	Formule Retenue	Montant TTC
01 -Dommage aux biens	EVENO / MMA	Solution de base	9 902,20 €
02 -Responsabilité Civile	EVENO / MMA	Solution de base	4 169,41 €
03 -Flotte Auto	GROUPAMA	Solution avec PSE 1	2 996,45 €
04 -Protection Juridique	SMACL	Solution de base	668,39 €
05 -Prestations statutaires	SMACL	Solution de base	46 139,43 €
		TOTAL :	**63 875,88 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-valide l'attribution de chaque lot aux soumissionnaires désignés par la commission d'appel d'offres ainsi que le montant de chaque marché,

-autorise la signature des marchés susmentionnés,

-décide l'inscription au budget des crédits nécessaires.

Affiché le :
20 novembre 2026

Certifié conforme et exécutoire,
Transmis en Préfecture le 20 novembre 2026

La Maire,
A. AUBIN

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, par courrier auprès du Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.